

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle offre de soins

ARRETE N°297 2015/ARS-OI

Modifiant l'arrêté n°118 ARS/OI du 19 mai 2011 portant création d'une Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers (ères)

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-25 à R.4381-88 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François MAURY en qualité de Directeur Général de l'Agence de Santé de l'Océan Indien ;
- VU la décision n°158/2015/DG/ARS-OI en date du 24 août 2015 portant délégation de signatures ;
- VU l'arrêté n°118 ARS/OI du 19 mai 2011 portant création d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers (ères) sous le numéro 18 ;
- VU l'arrêté n°084 ARS/OI du 03 avril 2012, modifiant l'arrêté n°118 ARS/OI du 19 mai 2011 portant création d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) d'infirmiers (ères) ;
- VU la demande de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'infirmiers (ères), relative au changement d'adresse du siège social, à la modification de la dénomination sociale et à l'intégration d'un nouvel associé en la personne de Monsieur SOMNICA Etienne, Infirmier Diplômé d'Etat en date du 1^{er} mars 2012 à La Réunion et inscrit au répertoire ADELI sous le n° 9D6565140 ;
- VU les statuts modifiés de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limité d'infirmiers (ères) dénommée « SELARL 2LRS Cabinet d'Infirmiers » en date du 21 mai 2015.

A R R E T E

Article 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté n°118 ARS/OI du 19 mai 2011 portant création d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'infirmiers (ères) est modifié comme suit :

.../...

- **Monsieur Pascal LAURET**
Né le 25 décembre 1975 à Saint-Pierre (974)
Demeurant au 168, chemin Leroy – PK 17 – 97430 LE TAMPON
- **Monsieur Grégory LESPORT**
Né le 10 septembre 1974 à Saint-Pierre (974)
Demeurant au 4, impasse des Jours Heureux – Mont Vert les Hauts – 97410 SAINT-PIERRE
- **Monsieur Laurent Gérard Richard REYNAUD**
Né le 11 avril 1979 à Saint-Denis (974)
Demeurant au 227, chemin Rosé Payet – 97430 LE TAMPON
- **Monsieur Etienne SOMNICA**
Né le 07 avril 1984 à Saint-Pierre (974)
Demeurant au 39, route de Cilaos – La Rivière Saint-Louis – 97421 SAINT-LOUIS

La dénomination de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est :
« **SELARL 2LRS Cabinet d'Infirmiers** »

Article 2 L'article 3 de l'arrêté n°118 ARS/OI du 19 mai 2011 portant création d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée d'infirmiers (ères) est modifié comme suit :


« **Le siège social de la SELARL est situé au 205, rue Hubert Delisle – 97430 LE TAMPON** ».

Article 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis – 27, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 4 Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2015

 Le Directeur Général


Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Gilles VIGNON